

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Anglais III			
Ancien Code	ECTO3B32CLA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3320		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline DUBY (celine.duby@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en Anglais et de continuer à développer la langue anglaise parlée et écrite.

Elle vise à préparer l'étudiant à entrer dans la vie professionnelle avec des clefs "pratiques" (Rédiger, gérer des écrits commerciaux en langue cible, converser au téléphone, présenter des informations de manière professionnelle, postuler pour un emploi,...).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires

2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable d'/de :

- **Utiliser, mobiliser** un vocabulaire adapté à la correspondance et à la communication commerciale en anglais dans le domaine de la gestion hôtelière et du tourisme;

- **Formuler** par écrit ou oralement des phrases en appliquant des structures grammaticales et lexicales adaptées à la correspondance commerciale et à la communication client en anglais;

- **Tenir une conversation téléphonique** de base en anglais fluide et structuré avec un client fictif dans le domaine de la gestion hôtelière et du tourisme;

- **Acquérir** le vocabulaire spécifique au monde du travail et l'utiliser tant oralement que par écrit;

- **Restituer, utiliser et appliquer** les notions grammaticales et lexicales vues en cours et/ou en étude autonome dans

des phrases simples à complexes et/ou une production écrite en anglais;

- **Décoder** des messages écrits ou oraux simples à complexes produits en anglais ;

- **Reproduire et formuler** des messages oraux en anglais ;

- **Rédiger** un CV attractif en anglais et le commenter;

- **Rédiger** une lettre de motivation en anglais cohérente avec son profil et ses attentes professionnelles;

- **Préparer et mener** un entretien d'embauche en anglais.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B32CLAA Monde du travail ENG III

24 h / 2 C

Contenu

- Correspondance commerciale : lettres et e-mails commerciaux : textes authentiques et/ou extraits de livres/ manuels traitant de la vie culturelle, courante et professionnelle anglophone;
- Contacts téléphoniques : supports authentiques et/ou extraits de livres/ manuels traitant de la vie culturelle, courante et professionnelle anglophone;
- Révision et Approfondissement des connaissances lexicales et grammaticales.
- Revue de presse ;
- Découverte du métier ;
- **Travail des compétences réceptives et productives** en lien avec la thématique "monde du travail";
- Démarche de recherche d'un emploi (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, Soft Skills).
- ...

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive, inductive, interactive et progressive;
- **Travail des 4 compétences langagières : audition, lecture, expressions orale et écrite;**
- Travail régulier;
- Travaux écrits;
- Présentations orales;
- Alternance d'explications théoriques et d'exercices d'application;
- Revue de presse anglophone;
- Approche par situation-problème / Situation-tâche;
- Jeux de rôles – mises en situation – travail de groupe;
- Travail en autonomie;
- **Prise de notes du vocabulaire au soin de l'étudiant.**

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices supplémentaires publiés sur ConnectED et à la demande;
- Exercices de révisions;
- Evaluation formative;
- Séances de questions/réponses;

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans les supports déposés sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vademécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'ensemble des activités d'apprentissage se base sur :

Q1 = Evaluation continue et examen écrit et oral

- **l'évaluation continue (20%)** : peut se composer de divers travaux, de tests et d'épreuves évaluatives (en écrits et/ou en oral) qui vérifieront l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à la pratique active de la langue.

- **l'examen de janvier**, portera sur un examen à l'écrit (60) et à l'oral (20).

Des travaux peuvent être demandés pour l'examen du Q1 et du Q3. Si le travail ne répond pas aux consignes demandées, l'étudiant ne peut présenter l'examen oral et la valeur de la AA sera PP ou PR

- Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les étudiants « diplômables » en janvier :

- à la 1ère session: sur la matière du Q1 de l'année 2025-2026 via un examen écrit et oral pour 100%

- à la 2e session: sur la matière du Q1 de l'année 2025-2026 via un examen écrit et oral pour 100%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20				
Période d'évaluation	Exe + Exo	80			Trv + Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).